



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie de dermatologues en France

Question écrite n° 14898

Texte de la question

M. Richard Ramos attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pénurie préoccupante de dermatologues sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales et périurbaines. La dermatologie constitue une spécialité essentielle, tant pour le diagnostic que pour le suivi de nombreuses pathologies, allant des affections cutanées courantes aux maladies plus graves telles que les cancers de la peau. Or de nombreux territoires, dont certaines zones du département du Loiret, sont aujourd'hui confrontés à une raréfaction de l'offre de soins en dermatologie. La France a perdu près de 1 000 dermatologues en moins de 10 ans et n'en compte aujourd'hui plus que 2 928 pour 68 millions d'habitants. Cette situation se traduit par des délais de rendez-vous particulièrement longs, pouvant atteindre plusieurs mois, voire plus d'un an dans certains cas. Elle entraîne également des renoncements aux soins, notamment pour les patients les plus fragiles ou les moins mobiles, contraints de parcourir de longues distances pour consulter un spécialiste. Ces difficultés sont d'autant plus préoccupantes qu'un diagnostic tardif peut avoir des conséquences graves, en particulier dans le cas des cancers cutanés. Par ailleurs, la répartition territoriale des dermatologues apparaît particulièrement inégale, avec une concentration dans les grandes agglomérations au détriment des territoires ruraux. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de tensions sur les effectifs médicaux, mais elle est particulièrement marquée dans cette spécialité. Face à ces constats, plusieurs pistes sont évoquées, telles que le développement de la télémedecine, le recours à la télé-expertise ou encore une meilleure articulation entre médecins généralistes et spécialistes. Toutefois, ces solutions ne sauraient constituer, à elles seules, une réponse suffisante à la pénurie actuelle. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour remédier à la pénurie de dermatologues, améliorer les délais d'accès aux consultations et garantir une meilleure répartition territoriale de cette spécialité. Il souhaite également savoir si des dispositifs spécifiques sont envisagés pour renforcer l'attractivité de la dermatologie dans les zones sous-dotées et soutenir les initiatives innovantes permettant d'améliorer l'accès aux soins pour les patients.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14898

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#), page 3900